Consultation des détails des modules

Formation pratique en institution de soins 1 - ENSPR1

Code du module:	ENSPR1
Unité capitalisable:	Nursing de base (NUBA1)
Méthodes d'évaluations fixés:	4
Profession:	Aide - soignant - adultes
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai, Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences, Portfolio

Grille d'évaluation du module en entreprise

1

L'apprenti est capable de recueillir des informations concernant la situation de soins.

Obligatoire

INDICATEURS

L'apprenti transmet des informations pertinentes. L'apprenti structure ses informations. L'apprenti explique les termes professionnels.

SOCLES

L'apprenti dispose des principales informations concernant la situation de soins. L'apprenti utilise correctement les principaux termes professionnels.

2

L’apprenti est capable de s’informer sur les procédures de soins, les matériaux et les produits employés dans son service.

Obligatoire

INDICATEURS

L’apprenti utilise le matériel de travail et les produits de soins d'une manière professionnelle. L’apprenti prodigue les soins d'une manière professionnelle.

SOCLES

L’apprenti connaît les techniques à mettre en œuvre. L’apprenti connaît les matériaux utilisés.

3

L’apprenti est capable d’analyser les risques dans une situation de soins standard et d'en déduire des mesures de prévention.

Sélective

INDICATEURS

L’apprenti identifie et argumente les risques. L’apprenti connaît les mesures prophylactiques.

SOCLES

L’apprenti identifie l'ensemble des risques manifestes et documentés.
Les argumentations sont globalement correctes. L’apprenti connaît les mesures de prévention généralement appliquées au sein de son unité.

4

L’apprenti est capable de planifier les soins qui lui sont confiés.

Sélective

INDICATEURS

L’apprenti établit un plan de travail.
Le plan de travail est complet.
La structure du plan de travail est logique. L’apprenti fait la distinction entre l'assistance aux soins et l’auto-soin.

SOCLES

L’apprenti élabore un plan de travail faisant état l'ensemble des soins essentiels. L’apprenti est en mesure de justifier le déroulement des soins.

5

L’apprenti est capable de prodiguer les soins qui lui sont confiés.

Obligatoire

INDICATEURS

L’apprenti tient compte • du matériel de travail nécessaire, • du déroulement logique du soin • de son apparence personnelle, • de l'hygiène, • de la sécurité, • du bien-être physique et psychique du bénéficiaire de soins, • de l'installation du bénéficiaire de soins, • du respect des règles ergonomiques, • du cadre temporaire • de sa dextérité.

SOCLES

L’apprenti se rend compte du matériel manquant. L’apprenti suit son plan de travail. L'apparence de l’apprenti est convenable. L’apprenti respecte les aspects essentiels des consignes d'hygiène de l'OMS. L’apprenti respecte les aspects essentiels de la sécurité au travail en fonction des circonstances. L’apprenti respecte les principes de la manutention. L’apprenti tient compte des souhaits du bénéficiaire de soins. L’apprenti réalise l'ensemble des soins prévus.

6

L’apprenti est capable d’évaluer les soins qu'il a prodigués, de documenter l'exécution des soins et de présenter un rap oral.

Sélective

INDICATEURS

L’apprenti évalue le résultat des soins. L’apprenti documente les soins prodigués ainsi que ses observations. L’apprenti présente un rapport oral.

SOCLES

L’apprenti remarque une évolution importante de la situation de soins. L’apprenti documente correctement les soins prodigués. L’apprenti expose un rapport oral bref et précis.

7

L’apprenti est capable de ranger son lieu de travail et d’éliminer le matériel usagé.

Obligatoire

INDICATEURS

L’apprenti range son lieu de travail. L’apprenti élimine le matériel usagé.

SOCLES

Le lieu de travail est rangé et propre au départ de l’apprenti. L’apprenti élimine correctement le matériel utilisé.

8

L’apprenti est capable d’observer la législation de même que les principes déontologiques en vigueur.

Obligatoire

INDICATEURS

L’apprenti respecte le secret professionnel. L’apprenti tient compte des attributions propres à la profession. L’apprenti observe les consignes propres à l’institution et scolaires.

SOCLES

L’apprenti respecte le secret professionnel. L’apprenti respecte les consignes.

9

L’apprenti est capable de s’intégrer dans l'équipe multidisciplinaire.

Obligatoire

INDICATEURS

- L’apprenti communique avec l'équipe des soignants.
- L’apprenti manifeste une attitude collégiale.

SOCLES

- L’apprenti assume son rôle d'apprenti au sein de l'équipe soignante.

10

L’apprenti est capable de communiquer avec le bénéficiaire de soins d'une manière adaptée à la situation.

Obligatoire

INDICATEURS

- L’apprenti respecte les règles de courtoisie.
- L’apprenti est à l'écoute du bénéficiaire de soins.
- L’apprenti réagit aux interventions verbales du bénéficiaire de soins.
- L’apprenti respecte la sphère privée et l'intimité.
- L’apprenti veille à entretenir une distance appropriée pour protéger ses propres sentiments.

SOCLES

- L’apprenti applique les règles générales de courtoisie au contact avec le bénéficiaire de soins ainsi qu'avec ses collègues.
- L’apprenti réagit aux interventions du bénéficiaire de soins.
- L’apprenti respecte la sphère privée et l'intimité.
- L’apprenti s'applique à adapter sa communication en fonction des besoins du bénéficiaire de soins.

11

L’apprenti est capable d’évaluer des soins sous guidance.

Sélective

INDICATEURS

- L’apprenti se réfère aux critères d'évaluation.
- L’apprenti réalise une autoévaluation.
- L’apprenti se rend compte des erreurs.

SOCLES

- L’apprenti décrit le déroulement des soins administrés.
- L’apprenti se rend compte d'erreurs graves en se référant aux critères d'évaluation.

12

L'apprenti a acquis les compétences professionnelles et sociales requises.

Obligatoire

INDICATEURS

L'évaluation du tuteur professionnel et le carnet d'apprentissage sont disponibles.

SOCLES

Les compétences pratiques à approfondir en entreprise sont développées de manière satisfaisante.